

**ORGANISATION DES ÉTATS
AMÉRICAINS**
**Il est essentiel de renforcer la protection
des droits humains**

Index AI : IOR 30/004/2003

Embargo : 6 juin 2003 (12 h 01 GMT)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santiago du Chili. À la veille de la 33^e Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OÉA), Amnesty International s'est jointe à une coalition d'organisations non gouvernementales pour appeler au renforcement du système interaméricain de promotion et de protection des droits humains.

« *Il est vital de renforcer les mécanismes de protection des droits humains, a déclaré l'organisation. L'application des normes relatives aux droits humains dans la région est aujourd'hui plus que jamais indispensable.* »

« *Nous demandons à l'Assemblée générale de se prononcer en faveur de l'octroi d'un soutien matériel significatif, continu et progressif, à la Commission et à la Cour interaméricaines des droits de l'homme* », a ajouté Amnesty International.

Les événements du 11 septembre 2001 se sont traduits, dans certains États membres de l'OÉA, par une recrudescence des pratiques discriminatoires de la part des autorités, par l'adoption de définitions floues et arbitraires du terme « terrorisme » et par des atteintes au droit à jouir de sa liberté et à bénéficier d'un procès équitable. Certains États de la région ont promulgué des lois qui transgressent les dispositions des instruments du système interaméricain.

« *Bien que les mesures de ce type soient en principe adoptées dans un souci de sécurité, elles véhiculent une fausse idée de ce que celle-ci doit être et portent atteinte aux droits humains* », a souligné Amnesty International.

L'organisation a demandé à l'Assemblée générale de l'OÉA d'adopter une résolution, dans laquelle les États membres réitéreraient leur volonté collective de respecter les droits humains dans le contexte de la « *lutte contre le terrorisme* », comme le propose justement le dernier rapport sur de la Commission interaméricaine la question, et comme l'exigent de nombreux instruments

internationaux relatifs aux droits humains et au droit international humanitaire, y compris la Convention interaméricaine contre le terrorisme.

« *Il ne faut pas oublier non plus que l'application à l'échelle nationale, par des mesures internes, des traités relatifs aux droits humains faisant partie du système interaméricain est une condition fondamentale de la pleine jouissance des droits de la personne humaine* », a déclaré Amnesty International.

Afin que les États rendent effectivement compte des atteintes aux droits humains dont ils sont responsables et que soit renforcé le système interaméricain dans son ensemble, Amnesty International demande à l'Assemblée générale de l'OÉA d'adopter une résolution, appelant les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier sans réserves tous les traités régionaux relatifs aux droits humains et à en rendre les dispositions intégralement applicables au niveau national.

Amnesty International profite cette année de la période de réunion de l'Assemblée générale pour mener des actions de lobbying, visant à l'adoption par ladite Assemblée d'une résolution, dans laquelle elle réitérerait son soutien au travail des défenseurs des droits humains, préconisant notamment la mise en place des mesures nécessaires pour garantir la vie, la sécurité et le droit à la liberté d'expression de ces derniers.

Amnesty International demande également que les États membres de l'OÉA :
manifestent leur soutien à la Cour pénale internationale,

créent un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un projet de convention interaméricaine contre le racisme,

et ratifient le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

« *Sachant que le principe de gouvernance sera l'une des questions au centre des débats qui auront lieu lors de la réunion de l'OÉA qui s'ouvre demain, il est important de rappeler que celui-ci n'a de sens et de portée historiques que s'il est fondé sur le respect et l'application des droits humains* », a déclaré Amnesty International en conclusion.

Complément d'information : voir la Déclaration de la Coalition internationale d'ONG à la veille de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains,

qui figure sur le site
<http://www.cejil.org/asambleas.cfm>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>